Chéoux

Dimanche 23 mai 2021

Marche ADEPS

Départ : Place de l'église

Cette activité est organisée sous le strict respect du protocole relatif à la pratique des activités et sportives et du protocole HORECA pour les terrasses couvertes.

Rappel des règles pour les marcheurs :

- Dans la mesure du possible, il sera demandé aux marcheurs de s'équiper d'un masque pour leur protection et celle des autres lorsque les distances sociales ne peuvent être respectées. S'ils se rendent en transport en commun sur un Point Vert, le port du masque est obligatoire.
- Sur les parcours, les marcheurs sont invités à se déplacer par groupes de 10 personnes maximum.
- Les marcheurs sont invités à respecter la distanciation sociale à savoir :
    - Pour dépasser un marcheur ou un groupe de marcheurs, l'avertir de son arrivée et attendre que celui-ci se place sur le côté ;
    - Dans la mesure du possible, pratiquer l'activité côte à côte avec une distance d'1,5 mètre entre les marcheurs ne faisant pas partie du même groupe.